



## Séance du 3 Janvier 2023

### Délibérations

L'an 2023 et le 3 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,  
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,  
MM : AVRIL Fabien, BOURGEOIS Fabien, GAMARD Eric, NIKITINE Joël, OZANNE Marc, SELVON Christian

**Absent et excusé** : BERTON Jean-Luc à FLORES Christiane

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 22/12/2022

**Date d'affichage** : 22/12/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 03/01/2023

Et publication ou notification

Du : 03/01/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : GAUBERT Caroline

#### **Objet(s) des délibérations**

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Décision comptable
- Numérotation route de la Plissonnière

▪ **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**  
**Réf : 2023-1**

Madame le Maire expose le projet suivant : *Rénovation de la toiture de la salle socioculturelle Maryse Bastié (ancien bâtiment)*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 26 810,00 € H.T

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet pour la rénovation de la toiture de la salle socioculturelle Maryse Bastié (ancien bâtiment) pour un montant de 26 810,00 € H.T
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H. T	TTC	Recettes (€)	
Travaux	26 810,00	29 491,00	DETR	13 405,00
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			Autofinancement	13 405,00
Total	26 810,00	29 491,00	Total	26 810,00

- Sollicite une subvention de 13 405,00 € auprès de l'Etat, correspondant 50 % du montant du projet
- Charge le Maire de toutes les formalités

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

▪ **Décision comptable - réf : 2023-2**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut intégrer les achats suivants au compte 6232 du budget communal suite à la dissolution du CCAS :

- concours des maisons fleuries
- achats divers pour les cérémonies (commémorations, inaugurations, décès...)
- invitations,
- fête du 14 juillet (GUSO)
- lots pour le 14 juillet
- vœux du Maire
- colis de Noël des anciens
- achats de Noël pour les enfants de Coudroy
- repas des anciens et animations

Cette délibération est reconduite tacitement sauf en cas de modification.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

▪ **Numérotation route de la Poissonnière - réf : 2023-3**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut attribuer un numéro, pour le logement situé route de la Plissonnière. Il est proposé le numéro 189.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 11                      contre : 0                      abstentions : 0)

En mairie, le 06/01/2023



Le Maire

Madame Christiane FLORES